Commune de Tressange





Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 29 septembre 2022 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

<u>Membres présents</u>: Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,

Michel D'AMORE, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Philippe MOURAUX, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

<u>Membres absents excusés</u>: Claire DANDA, Joëlle FRIEDRICH, Sandrine HELES, Sarah MALINOWSKY, Sophie RIGHETTI, Pierre WAGNER, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 24/09/2022 - Affichée le 24/09/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant,

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. Vente et échange de terrains communaux
- 2. Demande de subvention
- 3. Désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »
- 4. Personnel Communal Mesures diverses
- 5. Opération d'ordre comptable
- 6. Mesures d'économie d'énergie (éclairage public illuminations)
- 7. Dénomination de nouvelles rues
- 8. Convention Territoriale Globale (CAF Périscolaire)
- 9. Ouverture à toutes propositions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07/07/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

1. VENTE ET ECHANGE DE TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après consultation du Service des Domaines, décide de procéder aux opérations foncières suivantes :

- a) vente d'une parcelle de terrain communal non constructible, à usage de jardin, d'une contenance de 6a 81ca, sise rue Antoine de St Exupéry à TRESSANGE, cadastrée section 7 n° 412, au prix de 1 000 € l'are. L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative.
- b) vente d'un délaissé de terrain communal, d'une contenance de 0a 69ca, sis rue André Maginot à LUDELANGE, cadastrée section 9 n° 343/70, au prix de 1 000 € l'are.
 - c) échange à l'euro symbolique, des parcelles suivantes :
- cadastrées section 9 n° 342/70 et n° 347/22 d'une contenance totale de 2a 07ca, appartenant à la Commune au profit de la SCI DU CHARDON ;
- cadastrées section 9 n° 351/75, 353/74, 349/77 et 345/73, d'une contenance totale de 4a 56ca, appartenant à la SCI DU CHARDON, au profit de la Commune.

Les frais d'arpentage et de notaire relatifs aux opérations stipulées en b) et c) ci-dessus, seront répartis en trois parts égales entre la Commune et les deux autres parties concernées.

D'autre part, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à la vente de deux parcelles de terrain à bâtir, viabilisées d'une contenance respective de 5a 48ca et 8a 35ca, au prix de 18 000 € l'are, qui doit être confirmé par le Service des Domaines.

Le projet d'un petit collectif de trois appartements, envisagé par un tiers à proximité du parking de la Salle des Fêtes a également été évoqué.

2. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal accepte de participer à l'opération « Espoir en tête » organisée par le « Rotary Marche d'Europe », par l'achat de contremarques utilisées par les adhérents du Club Ados.

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.P.E. « les Enfants d'Abord » pour l'achat de vélos. Cette somme sera déduite des dotations exceptionnelles accordées par la Commune.

3. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Conformément aux instructions préfectorales, le Conseil Municipal désigne M. Pierre WAGNER, Conseiller Municipal, correspondant « Incendie et Secours » de la Commune de TRESSANGE.

4. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Le Conseil Municipal accepte diverses mesures concernant le Personnel Communal. Ces dispositions concernent les nouveaux embauchés, les contrats et la formation, la mutuelle des agents, les postes de travail ainsi que les situations individuelles.

5. OPERATION D'ORDRE COMPTABLE

Le Conseil Municipal est informé de l'opération comptable effectuée par le Trésor Public visant à équilibrer le compte 10226, d'une somme de 3 000 € correspondant à un disponible négatif provenant de la taxe d'aménagement.

6. MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE (ECLAIRAGE PUBLIC – ILLUMINATIONS)

Afin de faire face à l'augmentation exorbitante du coût de l'énergie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les mesures suivantes :

- réduction du nombre des motifs d'illuminations de fin d'année.
- extinction de l'éclairage public nocturne dans toutes les rues de la Commune entre 23h30 et 5h00 du matin. La population sera informée de l'entrée en vigueur de cette mesure qui pourra éventuellement être revue à l'issue d'une période d'essai de 3 mois.

7. DENOMINATION DE NOUVELLES RUES

- Le Conseil Municipal décide de dénommer comme suit, plusieurs nouvelles rues et impasse de la Commune : A BURE :
 - « impasse de la Cantine » l'accès desservant les 2 nouvelles parcelles à bâtir, situées à proximité du bâtiment ayant abrité l'ancienne Cantine de la Mine de BURE (en dernier lieu, l'école maternelle).

- A TRESSANGE :

- « rue de la Ferme » la rue desservant le lotissement privé à l'extrémité de la rue de l'Eglise (devant la ferme BACH).
- « Chemin des Promeneurs » le tronçon situé sur la piste cyclable, depuis la rue de l'Eglise jusqu'à la dernière construction de ce nouveau lotissement privé.

D'autre part, la modification de la numérotation de deux maisons de la rue de Thionville à BURE devra être envisagée en raison des nouvelles constructions en cours dans cette rue.

8. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec la CAF, la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » et les 10 communes membres concernées, la Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

Le diagnostic effectué a permis de valider les enjeux de notre territoire. La déclinaison de ces enjeux a fait émerger un programme composé de 21 actions, dans les domaines de la Parentalité, la Petite Enfance et la Jeunesse ainsi que l'Animation de la Vie Sociale et l'Accès au droit.

9. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Municipal approuve le rapport n° 21 émis par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, concernant le transfert à la Communauté d'Agglomération, du soutien au sport de haut niveau pour le Sporting Club Thionvillois au 1^{er} janvier 2022.

10. RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

a) Groupe Scolaire « Les Crayons Magiques » : Effectifs :

- Ecole Maternelle : 103 } 265- Ecole Elémentaire : 162 } élèves

Augmentation de 14 élèves par rapport à la rentrée précédente.

34 élèves proviennent de communes extérieures, soit 13 % des effectifs.

Création d'une nouvelle classe - Le mobilier complémentaire a été installé.

b) Périscolaire « 1, 2, 3 Soleil » :

Effectifs en progression : 207 enfants sont inscrits à la rentrée (193 l'année dernière)

- Maternelle : 84 } 207 - Elémentaire : 123 } élèves

Le personnel d'encadrement nécessaire a été recruté.

- c) Mouvement personnel enseignant :
- <u>Départs</u> :
 - * Mesdames HINSCHBERGER (Maternelle) et MULLER (Elémentaire)
- Arrivées :
 - * Madame DEL CIOTTO (Elémentaire)
 - * Messieurs MULLER (Maternelle) et MARCON (Elémentaire)

11. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour des raisons d'organisation interne, les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale, seront ainsi modifiés, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Ouverture les : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 11h30.
- Fermeture le SAMEDI.

12. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Remboursement de frais engagés par la Commune pour le compte d'un tiers.
- Amélioration de l'utilisation des produits d'hygiène et d'entretien dans les écoles, le périscolaire et les bâtiments communaux.
 - Mesures d'économie de chauffage à appliquer dans l'ensemble des bâtiments communaux.
- Observatoire de l'Habitat de la Commune édité par le Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville »
 - Opération « Brioches de l'Amitié » le 7 et 8 octobre 2022.
- Réunion de l'Association des Maires et élus locaux le vendredi 14 octobre 2022 à 18h00 Salle Verlaine à THIONVILLE.
 - Repas des Anciens dimanche 16 octobre 2022 à la Salle des Fêtes de BURE.
- Visite des 2 Conseillers Départementaux du Canton d'ALGRANGE, le lundi 12 décembre 2022, à partir de 16h00.

Séance levée à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée Jeudi 17 novembre 2022 – 18h30

TRESSANGE, le 4 octobre 2022 Le Maire,

Denis SCHITZ